

RESPONSABLE OPERATIONNEL(LE) DU FONDS MUTUALISE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

IDENTITE ET CADRE STATUTAIRE DE L'AGENT

NOM Prénom

Statut : Titulaire/Contractuel (Art. L332-14 ou Art. L.332-8 disposition 2 du CGFP)

Catégorie : A/B

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Technicien/Ingénieur

Famille de métiers : Fonction d'encadrement de proximité

Niveau d'études minimum requis : Diplôme de niveau 5 ou équivalent et/ou justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur des fonctions similaires

Temps de travail : Complet

Cycle horaire : fixe (35/39h) ou variable (37h30)

Date prévisionnelle de prise de poste : 01/02/2025

POSITIONNEMENT DU POSTE

Direction Générale Adjointe du Développement Territorial

Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat

Service Habitat

Cellule Opérationnelle FMAH

N+1 : Responsable du Service Habitat

DEFINITION METIER

Le/La Responsable opérationnel(le) est force de proposition et veille à l'application et à l'évolution des procédures en vigueur. Il/Elle pilote les projets qui lui sont confiés. Il/Elle est en charge du suivi budgétaire et du développement des compétences des agents placés sous sa responsabilité. Il/Elle traduit les orientations politiques et les axes stratégiques de l'EPCI en actions opérationnelles.

FINALITE DU POSTE

Le/La Responsable opérationnel(le) du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) conduit et contrôle conformément à une commande, à des prescriptions techniques, aux règles de santé et de sécurité au travail, un processus technique de réalisation d'une opération ou d'une procédure. Il/Elle met en œuvre et coordonne l'ensemble des actions opérationnelles d'amélioration de l'habitat dans le cadre du FMAH du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI). Il/Elle planifie les tâches des équipes et des agents et s'assure de la qualité des services faits. Il/Elle est référent(e) du fonds mutualisé pour la partie travaux et pilote la maîtrise d'œuvre dédiée.

ACTIVITES PRINCIPALES

TRONC COMMUN « Management opérationnel »

- Assurer le management des agents,
- Organiser et structurer les équipes,
- Participer au développement de l'EPCI,
- Piloter et évaluer les projets et activités,
- Assurer une fonction de contrôle et de validation des productions au regard des procédures internes et de la réglementation en vigueur,
- Fixer des objectifs opérationnels à ses collaborateurs et savoir les évaluer,
- Valoriser les qualités et compétences de ses collaborateurs,
- Optimiser la gestion financière,
- Donner du sens aux actions en déclinant les axes stratégiques de l'EPCI.

TRONC COMMUN « Management RH »

- Traiter les données administratives liées à la gestion des ressources humaines (gestion des congés, des plannings, des heures supplémentaires, etc.),
- Réaliser les entretiens professionnels,
- Participer à la préparation du plan de formation,
- Participer à l'actualisation des fiches de postes lors de la campagne annuelle d'évaluation.

TRONC COMMUN « Gestion de projet »

- Elaborer ou participer à l'élaboration du ou des cahiers des charges des projets,
- Piloter le projet en constituant, organisant, coordonnant et animant l'équipe projet selon le cahier des charges,
- Constituer, animer et coordonner un groupe de travail et/ou un réseau de partenaires,
- Construire une méthodologie adaptée aux projets : déterminer une programmation des actions et des moyens à mettre en œuvre, élaborer des procédures adaptées,
- Produire les outils de suivi et de reporting (analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et/ou qualitatives) associés au projet,
- Participer à la négociation et à l'allocation des moyens et optimiser les ressources prévisionnelles allouées dans le cadre des projets,
- Gérer et anticiper les risques et les aléas sur le projet,

RESPONSABLE OPERATIONNEL(LE) DU FONDS MUTUALISE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

- Alerter l'autorité sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une stratégie ou à un projet,
- Communiquer sur l'avancement du projet,
- Exercer une fonction de veille sur le domaine traité,
- Participer aux bilans et aux retours d'expérience.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES GENERALES

Connaissances	I	P	M	E
Environnement territorial			X	
Organisation et services de l'EPCI			X	
Instances, processus et circuits de décision de l'EPCI			X	
Environnement professionnel du domaine d'activité (acteurs, partenaires, etc.)			X	
Enjeux, évolutions et cadre normatif du/des domaines d'activité			X	
Règles de déontologie du/des domaines d'activité			X	
Finances publiques, comptabilités publique et privée		X		
Marchés publics et achats		X		
Financements publics (dont circuits de demandes de subventions)		X		
Statut de la fonction publique territoriale		X		
Techniques de management		X		
Principes du management opérationnel			X	
Méthodologie et outils du management par objectif			X	
Techniques de négociation		X		
Méthode et ingénierie de projet			X	
Dialogue social		X		
Règles de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre			X	
Techniques de conduite d'opération				X
Savoir-faire	I	P	M	E
Conseiller		X		
Manager une équipe			X	
Programmer, planifier et coordonner les activités			X	
Savoir déléguer, contrôler et évaluer			X	
Gérer un conflit			X	
Travailler et animer en/une équipe (en transversalité)			X	
Travailler et animer en/un réseau			X	
Animer une réunion			X	
Conduire et gérer un projet		X		
Communiquer en interne et en externe		X		
Réaliser un reporting écrit et oral (tableaux de bord, indicateurs, etc.)			X	
Rédiger un cahier des charges			X	
Assurer une veille juridique et réglementaire		X		
Outils bureautiques et environnement Web			X	
Logiciels métiers			X	
Savoir-être				
Esprit d'analyse et de synthèse	Sens des responsabilités			
Autonomie	Sens relationnel			
Rigueur	Esprit d'équipe			
Organisation	Force de proposition			
Disponibilité	Diplomatie			
Réactivité	Discrétion			
	Adaptabilité et flexibilité			

ACTIVITES SPECIFIQUES

Assurer la gestion administrative et opérationnelle des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH)

- Coordonner l'action entre l'EPCI et le maître d'œuvre dédié au FMAH,
- Assurer le contrôle de toutes les étapes du dossier : devis, marché de travaux, réalisation des travaux, clôture des chantiers,
- Assurer l'interface et le partage d'informations entre le maître d'œuvre et le responsable N+1,

RESPONSABLE OPERATIONNEL(LE) DU FONDS MUTUALISE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

- Etablir, avec le maître d'œuvre et le responsable N+1, la programmation des interventions ainsi que les Plans Prévisionnels d'Investissements (PPI) et les mettre en œuvre,
- Constituer, animer et coordonner un groupe de travail, un réseau de partenaires de l'amélioration de l'habitat,
- Piloter en lien avec le maître d'œuvre, les phases de montage pré-opérationnel et opérationnel et la réalisation des travaux (définition de programme, budget d'investissement, montage des dossiers réglementaires, bilan et organisation des procédures, choix des intervenants, suivi des opérations),
- Produire les outils de suivi et de reporting (analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et/ou qualitatives) associés,
- Gérer et anticiper les risques et les aléas sur les opérations,
- Alerter l'autorité sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une opération,
- Communiquer sur l'avancement des opérations,
- Tenir à jour l'observatoire de l'habitat,
- Contribuer activement au suivi, à l'analyse et à l'évaluation du PILHI,
- Exercer une fonction de veille sur le domaine traité.

Assurer la gestion de la régie de travaux du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH)

- Gérer les agents de la régie : planning, congés, etc,
- Etablir les diverses procédures de la régie : planning d'interventions, modalités d'achat de matériaux, modalités de livraison des matériaux, modalités d'achat du matériel pour la régie,
- Assurer le contrôle des travaux réalisés par la régie en lien avec les chefs d'équipe,
- Assurer l'interface et le partage d'informations entre la régie, le maître d'œuvre et le responsable N+1,
- Etablir, avec les chefs d'équipe et le responsable N+1, la programmation des interventions ainsi que les Plans Prévisionnels d'Investissements (PPI) et les mettre en œuvre,
- Gérer et anticiper les risques et les aléas sur les opérations,
- Alerter l'autorité sur les opportunités et les risques (techniques, juridiques, financiers, etc.) inhérents à une opération,
- Communiquer sur l'avancement des opérations.

Légende : I : Initiation P : Pratique M : Maîtrise E : Expertise

COMPETENCES SPECIFIQUES

Connaissances	I	P	M	E
Montage et financement du logement			X	
Cadre et modes d'intervention sur la lutte contre l'habitat indigne			X	
Performance énergétique du logement et de ses équipements			X	
Procédures incitatives, coercitives et curatives (OPAH, opération de restauration immobilière, résorption de l'habitat insalubre), pouvoirs de police du maire et du préfet, de la réglementation (indécence, infraction au RSD, insalubrité, etc.)		X		
Cadre réglementaire et principe des documents cadres : programme local/départemental de l'habitat ; plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées		X		

ACTIVITES SECONDAIRES

TECHNICITE

Poste ouvrant droit à la NBI.

CONDITIONS D'EXERCICE

<u>Lieu d'affectation</u> : Siège (Le Crayon)	<u>Bureautique</u> : Poste de travail, Logiciels métier, Téléphone mobile.	<u>Certification/Brevet/Permis</u> : Permis B.	<u>Conditions particulières</u> : Déplacements fréquents, Equipements de protection individuelle (EPI).
--	---	---	--